

MRC Brome-Missisquoi

APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA DESSERTE D'UN SERVICE D'INTERNET HAUTE VITESSE

ADDENDAS

Addenda no 1 :

Les modifications suivantes sont apportées à l'appel de proposition :

Page 15 - au tableau 2, *Spécifications relatives au volet « Résidentiel »* et au tableau 3, *Spécifications relatives au volet « Entreprise »* : les mots « Aval » et « Amont » sont inversés.

Les tableaux modifiés :

Tableau 2 - Spécifications relatives au volet « Résidentiel »

| Niveau | Vitesse | | Capacité (G/mois) | Coûts (\$) par mois | |
|--------|----------------|-----------------|----------------------|----------------------------------|--------------|
| | Aval (Mb/s) | Amont (kb/s) | | Avec contrat de 12 mois | Sans contrat |
| 1 | 1.5 | 700 | 2 | 27.95 | 32.95 |
| 2 | 3 | 800 | 5 | 34.95 | 41.95 |
| 3 | 7.5 | 820 | 30 | 41.95 | 51.95 |
| 4 | 10 | 900 | 100 | 64.90 | 74.90 |
| 5 | 20 | 1000 | 30 | 79.95 | 89.95 |
| 6 | 30 | 1000 | 70 | 64.95 | 74.95 |
| 7 | 50 | 1000 | 100 | 79.95 | 89.95 |

Tableau 3 - Spécifications relatives au volet « Entreprise »

| Niveau | Vitesse | | Capacité (G/mois) | Coûts (\$) par mois |
|--------|---------|-------|----------------------|---------------------|
| | Aval | Amont | | |

| | (Mb/s) | (kb/s) | | |
|---|--------|--------|-----------------------|--------|
| 1 | 1.5 | 700 | Illimité | 44.95 |
| 2 | 3 | 800 | Illimité ¹ | 57.95 |
| 3 | 7.5 | 820 | Illimité ¹ | 69.95 |
| 4 | 10 | 900 | Illimité ¹ | 99.95 |
| 5 | 30 | 1000 | 150 ¹ | 119.95 |
| 6 | 50 | 1000 | 200 ¹ | 149.95 |

Addenda no 2 :

La grille d'évaluation est modifiée à la partie 1 et à la partie 5 pour inclure l'évaluation des retombées liées à la création d'emploi dans la MRC. La grille d'évaluation suivante sera utilisée pour l'analyse des propositions. Veuillez noter que les nouvelles modifications sont surlignées en jaune.

ANNEXE 3 - GRILLE D'ÉVALUATION

| | |
|--|------------------------|
| 1. <u>FOURNISSEUR</u> | Sous-total (10) |
| 1.1. Expertise du fournisseur | 6 |
| 1.2. Présence actuelle sur le territoire | 4 |
| 2. <u>TECHNOLOGIE ET DÉPLOIEMENT</u> | Sous-total (25) |
| 2.1. Type(s) de technologies proposées | 9 |
| 2.2. Capacités futures des technologies vs autres applications (téléphonie IP, télévision, etc.) | 4 |
| 2.3. Scénario de déploiement à court et moyen terme | 8 |
| 2.4. Plan de maintenance et de mise à niveau des technologies | 4 |
| 3. <u>TERRITOIRE ET COUVERTURE</u> | Sous-total (25) |
| 3.1. Couverture du territoire de l'ensemble de la MRC | 12 |
| 3.2. Couverture des « Comptes de report » | 8 |
| 3.3. Plan de contingence pour les bâtiments difficilement atteignables | 5 |
| 4. <u>UTILISATEUR - CLIENT</u> | Sous-total (25) |
| 4.1. Respect des performances | 5 |

| | |
|---|------------------------|
| 4.2. Niveaux offerts de bande passante | 4 |
| 4.3. Prix à l'utilisateur et durée des contrats | 4 |
| 4.4. Service client | 4 |
| 4.5. Adresses IP statiques | 4 |
| 4.6. Service après-vente | 4 |
| 5. <u>IMPACTS ET PARTAGE DES INFRASTRUCTURES</u> | Sous-total (15) |
| 5.1. Impacts sur les paysages | 4 |
| 5.2. Impacts économiques | 3 |
| 5.3. Partage des tours par les services municipaux | 4 |
| 5.4. Montage financier | 4 |
| <u>POINTAGE TOTAL</u> | <u>100</u> |

ATTRIBUTION DES COTES EN LIEN AVEC LES CRITÈRES

1. FOURNISSEUR (10 points)

| 1.1 Expertise du fournisseur (promoteur) | |
|--|---|
| Le promoteur est en affaires depuis 10 ans et plus et a une expertise dans plusieurs applications technologiques en lien avec IHV. Il peut compter sur plusieurs ressources compétentes pour développer ses projets et il démontre que l'entreprise est financièrement en santé. | 6 |
| Le promoteur est en affaires depuis 5 à 9 ans et a une expertise dans plusieurs applications technologiques en lien avec IHV. Il est entouré de quelques ressources et le promoteur démontre que l'entreprise est financièrement en santé. | 4 |
| Le promoteur est en affaires depuis 2 ans à moins de 5 ans et a une expertise dans une ou deux applications technologiques en lien avec IHV. | 2 |
| Le promoteur est en affaires depuis moins de 2 ans et a une expertise dans une application technologique en lien avec IHV. | 0 |
| 1.2 Présence actuelle sur le territoire | |
| Le promoteur est déjà présent dans la MRC Brome-Missisquoi et génère au moins 5 emplois. | 4 |
| Le promoteur est déjà présent dans la MRC Brome-Missisquoi mais génère moins de 5 emplois | 3 |
| Le promoteur n'est pas présent dans la MRC Brome-Missisquoi, ni dans les MRC limitrophes. | 0 |

2. TECHNOLOGIE ET DÉPLOIEMENT (25 points) Critère évalué à partir des tableaux complétés par le promoteur et des informations complémentaires.

| 2.1 Type(s) de technologies proposées, capacité d'échange | |
|--|---|
| Chacune des technologies proposées offre la capacité suffisante pour offrir le service internet. | 9 |
| Certaines des technologies proposées présentent des limitations dans les capacités. | 6 |
| Les technologies proposées sont limitées en fait de services et de capacités et/ou la connectivité avec l'internet est insuffisante. | 2 |
| Les technologies sont inadéquates pour les besoins des citoyens. | 0 |

| 2.2 Capacités futures des technologies vs autres applications (téléphonie IP, télévision, etc.) | |
|--|---|
| Chacune des technologies proposées permet la téléphonie et la télévision. | 4 |
| Chacune des technologies proposées ne permettent que la téléphonie ou la télévision. | 3 |
| Certaines des technologies proposées ne permettent pas l'ajout d'autres services. | 2 |
| Les technologies proposées ne permettent pas d'offrir d'autres services. | 0 |

| 2.3 Scénario de déploiement à court et moyen terme | |
|--|---|
| Le scénario proposé est réaliste et correspond à la spécification indiquée au devis. | 8 |
| Le scénario proposé a des failles ou répond partiellement aux attentes de la MRC. | 4 |
| Le scénario proposé ne répond pas aux attentes de la MRC. | 0 |

| 2.4 Plan de maintenance et de mise à niveau des technologies | |
|--|---|
| La proposition documente un plan de maintenance et de mise à niveau des technologies pour les cinq prochaines années | 4 |
| La proposition ne présente pas de plan de maintenance ou de mise à niveau. | 0 |

3. TERRITOIRE ET COUVERTURE (25 points) Critère évalué à partir des tableaux complétés par le promoteur et des informations complémentaires

| 3.1 Couverture du territoire de l'ensemble de la MRC | |
|---|----|
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à 100% des bâtiments sur l'ensemble de la MRC, sans les technologies par satellite. | 12 |
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à minimalement 88 % des bâtiments sur l'ensemble de la MRC dont minimalement 80 % des bâtiments pour chaque municipalité locale, sans les technologies par satellite. | 8 |
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à minimalement 80 % des bâtiments sur l'ensemble de la MRC, sans les technologies par satellite | 4 |
| La solution proposée ne couvre que 70 % des bâtiments sur l'ensemble de la MRC sans les technologies par satellite. | 2 |

| | |
|---|---|
| La solution proposée couvre moins de 50 % des bâtiments sur l'ensemble de la MRC sans les technologies par satellite. | 0 |
|---|---|

3.3 Couverture des « Comptes de report »

| | |
|---|---|
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à au moins 90 % des bâtiments dans les « Comptes de report » sans les technologies par satellite. | 8 |
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à plus de 50% et à moins de 90% des bâtiments dans les « Comptes de report » sans les technologies par satellite. | 4 |
| La solution proposée permet d'offrir le service IHV à moins de 50 % des bâtiments dans les « Comptes de report » sans les technologies par satellite. | 0 |

3.4 Plan de contingence pour les foyers difficilement atteignables

| | |
|---|---|
| La solution proposée présente des moyens d'offrir un service à 100% des bâtiments difficilement atteignables. | 5 |
| La solution proposée présente des moyens d'offrir un service à une majorité des bâtiments difficilement atteignables. | 3 |
| La solution proposée ne présente pas d'alternatives. | 0 |

4. **UTILISATEUR – CLIENT (25 points) Critère évalué à partir des tableaux complétés par le promoteur et des informations complémentaires.**

4.1 Respect des performances

| | |
|--|---|
| L'ensemble des solutions proposées respectent les critères de performance demandés au tableau 5 pour tous les abonnés. | 5 |
| Certains abonnés (moins de 20 %) auront des performances moindres. | 3 |
| Certains abonnés (entre 20 % et 50%) auront des performances moindres. | 1 |
| Les critères de performances ne sont pas respectés selon les attentes de la MRC. | 0 |

4.2 Niveaux offerts de bande passante

| | |
|--|---|
| Les solutions proposées présentent des niveaux de bande passante supérieurs au niveau 2 des tableaux 2 et 3 du devis technique. | 4 |
| Les solutions proposées présentent des niveaux de bande passante équivalents au niveau 2 des tableaux 2 et 3 du devis technique. | 2 |
| Les solutions proposées présentent des niveaux de bande passante équivalents ou inférieurs au niveau 1 des tableaux 2 et 3 du devis technique. | 0 |

4.3 Prix à l'utilisateur et durée des contrats

| | |
|--|---|
| Les prix, niveaux, coûts d'installation et la durée des contrats sont équivalents à ce que l'on retrouve dans les tableaux du devis. | 4 |
| Les prix sont légèrement supérieurs ou les coûts d'installation sont plus élevés que ce que l'on retrouve dans les tableaux du devis pour des durées de contrat équivalent. OU Les prix sont | 3 |

| | |
|---|---|
| acceptables, mais les services présentent des limitations (dans la capacité, la bande passante ou autres) qui ne correspondent pas aux attentes de la MRC. | |
| Les prix sont notablement plus élevés que ce que l'on retrouve dans les tableaux du devis, les durées des contrats sont trop longues ou les limitations des services sont trop importantes. | 1 |
| Les prix, les coûts d'installation ou la durée des contrats ne correspondent pas aux attentes de la MRC. | 0 |

4.4 Service client

| | |
|---|---|
| L'installation et la configuration de l'ordinateur du citoyen seront effectuées par un personnel qualifié et formé pour les technologies déployées. | 4 |
| Le support, les services complémentaires ou les instructions offerts aux clients sont en-deçà des spécifications au devis ou insuffisantes. | 2 |
| Aucun support, services complémentaires ou instructions offerts aux clients. | 0 |

4.5 Adresses IP statiques

| | |
|---|---|
| Des adresses IP statiques sont disponibles pour les entreprises ou sur demande à un coût comparable à la concurrence. | 4 |
| Des adresses IP statiques sont disponibles pour les entreprises ou sur demande à un coût supérieur à la concurrence. | 2 |
| Des adresses IP statiques ne sont pas disponibles pour les entreprises ou sur demande. | 0 |

4.6 Service après-vente

| | |
|--|---|
| Le service après-vente de support et de réparation est disponible 24/7. Utilise un système de surveillance pour détecter les pannes. Un programme de maintenance préventif est planifié. Le temps moyen de correction des problèmes clients est de 4 heures. Un technicien est sur place en moins de 4 heures pour les problèmes d'infrastructure du réseau. | 4 |
| Le service est offert sur les heures d'affaires seulement et un service d'urgence est disponible pour compléter. Utilise un système de surveillance pour détecter les pannes. Un programme de maintenance préventif est planifié. Un technicien est sur place en moins de 4 heures pour les problèmes d'infrastructure du réseau. | 3 |
| Le service est offert sur les heures d'affaires seulement et un service d'urgence est disponible pour compléter. Un technicien est sur place en moins de 4 heures pour les problèmes d'infrastructure du réseau. | 2 |
| Le service est offert sur les heures d'affaires uniquement | 1 |
| Aucun service offert. | 0 |

5. Impacts et partage des infrastructures (15 points)

| 5.1 Impacts sur les paysages | |
|---|---|
| Le promoteur démontre des mesures appropriées pour réduire l'impact visuel des infrastructures sur les paysages de la région et présente un plan de reconditionnement pour les sites délaissés. | 4 |
| Le promoteur démontre que les infrastructures auront peu d'impacts visuels sur les paysages de la région mais un plan de reconditionnement n'est pas prévu pour les sites délaissés. | 2 |
| Le promoteur ne démontre que peu de mesures appropriées pour réduire l'impact visuel des infrastructures sur les paysages de la région et présente un plan insuffisant de reconditionnement pour les sites délaissés. | 1 |
| Le promoteur ne démontre aucune mesures appropriées pour réduire l'impact visuel des infrastructures sur les paysages de la région et ne présente aucun plan de reconditionnement pour les sites délaissés. | 0 |

| 5.2 Impacts économiques | |
|--|---|
| Le promoteur démontre que le projet créera plusieurs emplois permanents et contractuels dans la région | 3 |
| Le projet générera que de l'emploi contractuel dans la MRC Brome-Missisquoi | 1 |
| La sous-traitance sera confiée à des entreprises de l'extérieur de la MRC seulement. | 0 |

| 5.3 Partage des tours par les services municipaux | |
|---|---|
| Le promoteur accepte l'utilisation gratuite des infrastructures pour les services municipaux (incendies, sécurité civile, etc.). | 4 |
| Le promoteur accepte l'utilisation gratuite des infrastructures pour les services municipaux (incendies, sécurité civile, etc.), mais selon des conditions limitatives. | 1 |
| Le promoteur n'accepte pas l'utilisation gratuite des infrastructures pour les services municipaux (incendies, sécurité civile, etc.). | 0 |

| 5.3 Montage financier | |
|--|---|
| Les sources de financement sont claires et la mise de fonds du promoteur est substantielle et suffisante. | 4 |
| Les sources de financement et la mise de fonds du promoteur sont insuffisantes. OU Le promoteur demande un apport financier du milieu municipal. | 0 |

21 juillet 2010